

**PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES
ET QUANTITATIVES LIÉES AUX FONDS PROPRES AU 31.12.2008
BANQUE PIGUET & CIE S.A.**



Publication d'informations qualitatives liées aux fonds propres

1. Risque de crédit

La politique des risques en matière de crédit englobe la totalité des engagements qui pourraient entraîner des pertes si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements.

La politique de crédit est définie par le Conseil d'administration. La Banque accorde essentiellement des crédits couverts par :

- des portefeuilles titres diversifiés et dont les actifs sont régulièrement traités, des métaux précieux, des placements fiduciaires et toutes autres valeurs mobilières facilement négociables; les taux d'avance sont fixés dans son Règlement d'Organisation ;
- des cédules (ou inscriptions) hypothécaires sur biens immobiliers situés en Suisse ; les taux d'avance sont fixés dans son Règlement d'Organisation.
- des garanties bancaires émanant d'établissements bancaires de premier ordre en Suisse et à l'étranger, agréées par la Direction Générale ou le Conseil d'Administration.
- des crédits gagés par d'autres genres de garanties ou non-couverts sont marginaux en nombres et montants.

Les opérations d'accréditifs sont formellement interdites par les statuts.

La Banque a mis en place une structure d'autorisation de crédit ainsi que des limites pour l'approbation et le renouvellement des facilités de crédit, afin de garantir une évaluation précise et objective de tous les risques encourus. Les compétences des instances décisionnelles en matière de crédit sont définies par le Conseil d'administration dans le Règlement des crédits.

D'une manière générale, le Comité des crédits s'assure de l'observation des principes fixés par les instances supérieures en matière de politique générale. Il veille aussi à l'application des lois, statuts, règlements et prescriptions internes. Il est chargé d'approuver les propositions de crédit, compétence déléguée par le Conseil d'administration, sauf pour les plus gros risques qui sont approuvés par ce dernier.

La Banque limite les risques de crédit en les répartissant, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs ainsi que par le biais de marges de couverture. La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. La valeur des garanties fait l'objet de contrôles périodiques par genre de couverture. L'expertise immobilière de la Banque apporte son concours aux instances de crédit ainsi qu'aux clients pour toutes questions techniques et d'évaluation relative à des biens immobiliers.

Pour l'évaluation de biens immobiliers, la Banque a édicté des procédures :

- objet habité par son propriétaire : valeur réelle
- objet de rendement : valeur de rendement
- terrain à construire : valeur du marché compte tenu de l'utilisation future.

Le montant des prêts est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette et du taux d'avance sur les gages retenus par la Banque. Les hypothèques en deuxième rang doivent être amorties. Pour l'évaluation des titres servant de couverture (crédits lombards), la Banque applique le principe de la valeur de marché sous déduction des marges de nantissement réglementaires.

Les correctifs de valeurs et les provisions sont réexaminés et réajustés trimestriellement.

Des activités périodiques de contrôles et de reporting aux instances concernées sont assurées par le Service des crédits et le Risk manager.

Le calcul de la position risque se fait conformément aux dispositions légales en matière de répartition des risques. Ainsi, les créances sont pondérées selon le risque qu'elles comportent ; les opérations hors bilan sont converties en équivalent – crédit, selon les dispositions légales applicables, puis pondérées en fonction du risque, et les positions nettes longues en valeurs mobilières d'une même contrepartie sont pondérées selon le facteur applicable à l'émetteur conformément à l'Annexe 4 OFR – Classe de positions de l'AS-CH et de l'AS-BRI sans utilisation des notations externes et des pondérations y relatives.

La Banque applique en matière de risque de crédit l'approche standard international (AS-BRI) en raison de son appartenance au groupe BCV. Les engagements de crédit sont pris en compte après application du « netting » reconnu, selon les dispositions sur les fonds propres. Le risque de contrepartie relatif aux dérivés est estimé selon la méthode de la valeur de marché. En matière d'atténuation du risque, l'approche globale est utilisée.

2. Risque de marché

La gestion des risques en matière de négoce et d'utilisation des dérivés préconisent une séparation entre la gestion structurelle du bilan (banking book) et le négoce (trading book). Les positions « nostro » qui font l'objet de la gestion structurelle du bilan sont détenues par la Banque dans le cadre d'une stratégie d'acquisition et de conservation. Les risques liés au portefeuille de négoce et à la structure du bilan sont considérés de façon globale.

La Banque n'a pas d'activité de négoce importante ; les positions résultant de cette activité sont évaluées à la valeur de marché et doivent respecter en tout temps les seuils fixés (limites) dans les directives internes. Elles font l'objet de contrôles quotidiens.

La Banque ne maintient pas de positions importantes de change. Les opérations à terme pour propre compte ainsi que pour le compte de la clientèle sont en principe systématiquement couvertes, sauf exceptions qui sont réglementées selon la directive « Opérations pour le compte propre de la Banque ». Afin de restreindre son risque de change, la Banque a mis en place des limites, qui font l'objet d'une surveillance régulière.

Le risque de taux provient de la non-concordance des échéances à l'actif et au passif du bilan. La Banque a comme politique de se refinancer dans la même monnaie sur les mêmes échéances pour tous les crédits importants. Le Comité de trésorerie est responsable de l'application de la politique de refinancement et de taux d'intérêts déterminée par la Direction générale de la Banque.

Des limites sont fixées en termes d'effet sur le revenu et de sensibilité sur les fonds propres. Le risque de taux est mesuré mensuellement à l'aide d'un outil informatique qui analyse l'effet des variations de taux sur le revenu et les fonds propres en cas de changement de taux de 100 points de base.

La Banque applique l'approche « de minimis » applicable aux instruments de taux d'intérêt et d'actions pour la détermination des risques de marché devant être couverts par les fonds propres. Les exigences relatives aux risques de change et sur matières premières sont déterminées selon l'approche standard.

3. Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis, selon l'art. 77 OFR, comme le risque de perte lié à l'inadéquation ou à la défaillance de procédures internes, aux personnes ou aux systèmes ou encore à des facteurs externes. Sont compris les risques juridiques (y compris les amendes d'autorités de surveillance et les arrangements), contrairement aux risques stratégiques et de réputation.

Les catégories d'événements de risques opérationnels répertoriés par la Banque sont la fraude interne et externe, les ressources humaines et la sécurité, les relations clients et les pratiques commerciales, les pertes de moyens d'exploitation, la défaillance des systèmes informatiques ainsi que la gestion des transactions et des processus.

La gestion des risques opérationnels est basée sur les principes suivants :

- Séparation des fonctions ;
- Procédures écrites ;
- Compétences fixées dans les règlements ;
- Outils de travail informatisés.

Afin de les limiter, la Banque a mis en place un système de contrôle interne efficace basé sur les principes précités. Il s'agit de l'ensemble des structures et processus de contrôle qui, à tous les échelons de l'établissement, constituent la base de son bon fonctionnement et la réalisation des objectifs de la politique commerciale, qui englobe notamment des activités de contrôle intégrées dans les processus de travail, des procédures dédiées à la gestion des risques et au respect des normes applicables (compliance), un contrôle des risques indépendant de la gestion des risques et la fonction compliance.

Le suivi des risques est assuré par le Comité des risques représentatif des différentes activités comportant des risques au sein de la Banque ainsi que par le Risk manager, qui a notamment pour responsabilité de surveiller, en tant que fonction indépendante des activités, le profil de risque pris par la Banque et d'établir un reporting sur les risques (crédits, marché et autres risques) destiné à la Direction générale sur une base mensuelle et au Conseil d'administration ainsi qu'au Chief Risk Officer de la maison-mère sur une base trimestrielle.

La Banque détermine les fonds propres nécessaires pour couvrir les risques opérationnels, selon l'approche de l'indicateur de base.

Publication d'informations quantitatives liées aux fonds propres

Présentation des fonds propres pouvant être pris en compte (en milliers de CHF)	31.12.08
Fonds propres de base bruts (après déduction des propres titres de participation)	92 422
<i>dont intérêts minoritaires</i>	–
<i>dont instruments novateurs</i>	–
– déduction réglementaire	–
– autres éléments à porter en déduction des fonds propres de base	–183
= fonds propres de base pouvant être pris en compte	92 239
+ fonds propres complémentaires et supplémentaires	–
– autres déductions à imputer sur les fonds propres complémentaires, supplémentaires ainsi que l'ensemble des fonds propres	–
Fonds propres pouvant être pris en compte	92 239

Présentation des fonds propres requis (en milliers de CHF)	Approche utilisée	31.12.08
Risques de crédit	Approche standard international (AS-BRI)	17 049
<i>dont risques de cours relatifs aux titres de participation dans le portefeuille de la Banque</i>		92
Risques non liés à des contreparties		1 090
Risques de marché		56
<i>dont sur instruments de taux d'intérêt (risque de marché général et spécifique)</i>	Approche de minimis	–
<i>dont sur titres de participation</i>	Approche de minimis	–
<i>dont sur devises et métaux précieux</i>	Approche standard	32
<i>dont sur matières premières</i>	Approche standard	24
Risques opérationnels	Approche de l'indicateur de base	8 454
Total		26 649

AS-BRI : exigences supplémentaires suisses de fonds propres

relatives aux risques non liés à des contreparties et aux risques de crédit

(multiplicateur selon les art. 64 et 65 OFR)

4 013

Total des fonds propres requis

30 662

Rapport entre les fonds propres pris en compte et les fonds propres requis selon le droit suisse **301%**

Ratios BRI

Fonds propres de base pouvant être pris en compte (y compris instruments novateurs)

24%

Fonds propres pouvant être pris en compte

24%

S'agissant de la première année relative à la publication d'informations liées aux fonds propres, il n'y a pas de comparatif avec l'année précédente.

Risque de crédit

Ventilation par type de contrepartie ou secteur d'activité (en milliers de CHF)

Engagements de crédit	Gouvernements centraux et Banques centrales	Banques et négociants	Créances sur les collectivités publiques	Entreprises	Retail	Titres de participation	Autres expositions	Total
Bilan/créances								
Créances sur les banques	–	186 896	–	–	–	–	–	186 896
Créances sur la clientèle*	–	–	–	81 835	94 344	–	–	176 179
Créances hypothécaires*	–	–	–	24 331	119 964	–	–	144 295
Immobilisations financières/ titres de créances	10 558	–	–	1 503	–	1 055	–	13 116
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	11 117	11 117
Valeurs de remplacement positives	–	286	–	18 521	12 453	–	–	31 260
Total période de référence	10 558	187 182	0	126 190	226 761	1 055	11 117	562 863
Hors bilan								
Engagements conditionnels	–	–	–	10 261	1 573	–	–	11 834
Engagements irrévocables	–	–	1 692	–	–	–	–	1 692
Total période de référence	0	0	1 692	10 261	1 573	0	0	13 526
Total général période de référence	10 558	187 182	1 692	136 451	228 334	1 055	11 117	576 389

*positions nettes des provisions pour risque de défaillance comptabilisées au passif du bilan

Atténuation du risque de crédit (en milliers de CHF)

Engagements de crédit/risques de défaillance / Atténuation du risque selon l'approche globale

	Couverts par des sûretés financières reconnues	Couverts par des garanties	Autres engagements de crédit	Total
Bilan/créances				
Créances sur la clientèle*	83 823	3 844	88 512	176 179
Créances hypothécaires*	–	144 295	–	144 295
Total période de référence	83 823	148 139	88 512	320 474
Hors bilan				
Engagements conditionnels	7 145	–	4 689	11 834
Engagements irrévocables	–	–	1 692	1 692
Dérivés	–	–	31 260	31 260
Total période de référence	7 145	0	37 641	44 786

*positions nettes des provisions pour risque de défaillance comptabilisées au passif du bilan

Les engagements de crédit sont présentés après application du "netting" reconnu selon les dispositions sur les fonds propres. Le risque de contrepartie relatif au dérivés est présenté séparément et estimé selon la méthode de la valeur de marché. En matière d'atténuation du risque, l'approche globale est utilisée.

Segmentation des risques de crédit (en milliers de CHF)

Engagements de crédit	0%	20/25%	35%	50%	75%	100%	150%	Total
Bilan/créances								
Créances sur les banques	–	186 896	–	–	–	–	–	186 896
Créances sur la clientèle*	–	–	7 740	–	33 381	135 045	13	176 179
Créances hypothécaires*	–	–	137 462	2 105	–	4 728	–	144 295
Immobilisations financières/ titres de créances	10 558	1 503	–	–	–	872	183	13 116
Autres actifs	7 612	–	–	–	–	3 505	–	11 117
Valeurs de remplacement positives	–	–	–	–	–	31 260	–	31 260
Total période de référence	18 170	188 399	145 202	2 105	33 381	175 410	196	562 863

Hors bilan

Engagements conditionnels	–	1 998	–	2 765	230	6 841	–	11 834
Engagements irrévocables	–	1 692	–	–	–	–	–	1 692
Total période de référence	0	3 690	0	2 765	230	6 841	0	13 526

*positions nettes des provisions pour risque de défaillance comptabilisées au passif du bilan

Risque de crédit géographique (en milliers de CHF)

Engagements de crédit	Suisse	Europe	Amérique du Nord	Asie	Autres	Total
Créances sur les banques	136 395	33 343	17 156	–	2	186 896
Créances sur la clientèle*	52 727	25 839	1 460	10 691	85 462	176 179
Créances hypothécaires*	141 906	2 389	–	–	–	144 295
Immobilisations financières/ titres de créances	11 961	417	530	195	13	13 116
Autres actifs	11 117	–	–	–	–	11 117
Valeurs de remplacement positives	31 260	–	–	–	–	31 260
Total période de référence	385 366	61 988	19 146	10 886	85 477	562 863

Hors bilan

Engagements conditionnels	1 612	8 374	86	202	1 560	11 834
Engagements irrévocables	1 692	–	–	–	–	1 692
Total période de référence	3 304	8 374	86	202	1 560	13 526

*positions nettes des provisions pour risque de défaillance comptabilisées au passif du bilan

Risque de taux d'intérêt

Risque de changement de taux d'intérêt (en milliers de CHF)

Effet sur le revenu	CHF	EUR	USD	Total en valeur absolue
Impact sur le revenu en cas de variation de taux de +/- 100 points de base	225	-49	-31	305
Effet sur la valeur	CHF	EUR	USD	Total
Variation de la valeur actuelle nette des fonds propres: +100 points de base	-2 261	-29	-22	-2 312
Variation de la valeur actuelle nette des fonds propres: -100 points de base	-2 354	30	25	2 409